



Cdd multiples, antidaté : quels sont mes droits

Par **Gandalf2000000**, le **29/03/2010** à **19:23**

Bonjour,rnrnJe suis dans un groupe, ce groupe dirige plusieurs entreprises, voici mes questions : rnrn- J'ai réaliser plusieurs mois en CDD dans une entreprise de ce groupe, je dispose maintenant de 18mois de CDD dans une autre entreprise du groupe. Est-ce légal du faite que la durée maximun d'un CDD est 18 mois?rnrn- Concernant ces 18 mois de CDD, je dispose en faite de plusieurs CDD de durée différentes, et de justificatifs différent (accroissement d'activité, remplacement etc...) J'ai déjà signé et le DRH à déjà signé ces CDD, ceux qui n'ont pas encore commencés sont antidatés (Par exemple, daté du 1er aout 2010, 1er octobre 2010 etc..)rnrnEst-ce légal? et quels sont mes recours maintenant? et mes recours à imaginer que je réalise les 18 mois?rnrnrnMerci d'avance.rnCdt